



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 17 juillet 2023

EN RÉSUMÉ

JEUDI 13 JUILLET

- M. François BRAUN, ministre de la Santé et de la Prévention, a participé dans la matinée de jeudi à une réunion de lancement de la feuille de route de lutte contre les pénuries de médicaments pour 2023- 2027, avec M. Roland LESCURE, ministre délégué chargé de l'Industrie.

Nominations

L'ancienne ministre Elisabeth MORENO présidente de la Fondation Femmes@Numérique, rejoint le conseil d'administration du groupe pharmaceutique marocain Laprophan ainsi que le comité stratégique de Each One.

MM. Raymond LE MOIGN, directeur général des Hospices civils de Lyon, et Manuel TUNON de LARA, professeur des universités, praticien hospitalier, se voient confier une mission pour la rénovation de la recherche biomédicale

Mme Guillemette RABIN, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, a été nommée directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités d'Indre-et-Loire

M. Frédéric OYHANONDO a été nommé sous-directeur des ressources à la direction des Solidarités de la Ville de Paris

REMANIEMENT MINISTERIEL :

M. Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, ancien directeur du cabinet de la Première ministre, Mme Elisabeth BORNE, est nommé ministre de la Santé et de la Prévention.

Mme Aurore BERGE, députée des Yvelines, présidente du groupe Renaissance à l'Assemblée nationale, conseillère régionale d'Ile-de-France, devient ministre des Solidarités et des Familles.

Mme Fadila KHATTABI, députée (REM puis Renaissance) de la Côte d'Or, présidente de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, devient ministre déléguée auprès de la ministre des Solidarités et des Familles, chargée des Personnes handicapées.

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

- Déserts médicaux :** L'Etat financera "de 30 à 50 %" de la centaine de médicobus (cabinets médicaux itinérants) qu'il ambitionne de mettre sur les routes de France d'ici fin décembre 2024, selon un plan présenté par Mme Agnès Firmin LE BODO, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé. Les médicobus – d'un coût de 100 000 à 400 000 euros selon les modèles – s'inscrivent dans les efforts gouvernementaux de lutte contre la désertification médicale, l'une des grandes préoccupations actuelles des Français selon les enquêtes d'opinion. L'objectif de 100 médicobus d'ici la fin 2024 avait déjà été annoncé par Elisabeth Borne à la mi-juin, dans un ensemble de mesures visant au retour des services publics en milieu rural. Au total, tous financeurs confondus, le déploiement d'une centaine de médicobus – avec au moins un généraliste à bord – reviendra à 20 millions d'euros, selon les chiffres fournis vendredi par le cabinet de la ministre. Aujourd'hui, il existe déjà une dizaine de médicobus, et huit sont en projet, dans des départements comme l'Orne, la Manche, la Lozère ou en région Provence-Alpes Côte d'Azur. Le gouvernement souhaite qu'une trentaine de nouveaux bus puissent être déployés d'ici le premier trimestre 2024, avec une accélération de l'effort ensuite pour arriver à 70 d'ici la fin 2024. Assurance
- Fin de vie / Académie de médecine :** Tenant "compte de la volonté du législateur de modifier le cadre actuel de la loi sur la fin de vie", l'Académie nationale de médecine a proposé d'aménager "de manière encadrée le dispositif actuel par l'ouverture de droits nouveaux pour aider à mourir le moins mal possible, en acceptant à titre exceptionnel l'assistance au suicide, sous conditions impératives". Au titre de celles-ci, elle cite "une évaluation collégiale intervenant en amont de toute décision" ou "une autorisation et prescription sans administration du produit létal par les médecins et soignants, ce qui conduit à une ultime liberté de choix pour le patient". L'Académie de médecine souligne aussi qu'"une reconnaissance de l'assistance au suicide rend impérative la nécessité de mettre en place sur l'ensemble du territoire une offre en soins palliatifs correspondant aux besoins et accompagnée des moyens nécessaires". Enfin, elle tient à "écarter l'euthanasie", en raison de la "forte portée morale et symbolique" de l'acte mais aussi parce que "les professionnels et membres des associations de l'accompagnement en fin de vie s'y opposent et redoutent cette pratique".
- PPL « bien vieillir » :** La suite de l'examen en première lecture de la proposition de loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France a été retirée de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, où elle était prévue à partir de jeudi, a-t-on appris à l'issue de la conférence des présidents. C'est un nouveau revers pour ce texte, dont l'examen avait été interrompu en avril après l'adoption de seulement 4 articles (sur 33) et devait reprendre en mai (cf. BQ du 14/04/2023). L'Assemblée nationale devrait reprendre ses travaux lors de la dernière semaine de septembre, pour une nouvelle mais courte session extraordinaire avec, au menu, le projet de loi de programmation des finances publiques, qui fixe leur trajectoire jusqu'en 2027 (cf. BQ du 21/06/2023 et 12/07/2023).